Design *in* Translation

Handicap

Kang-Hee Lee

1. Définition

La terminologie médicale du handicap[1] désigne, selon le *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales),* une « *déficience physique ou mentale ».*

Le terme du handicap peut aussi être appliqué à d'autre domaines tels que le sport, par exemple. Il désigne alors « une épreuve qui offre théoriquement à tous les concurrents des chances égales de succès, en leur attribuant des désavantages ou des avantages selon leur qualité supérieure ou inférieure ». Sa signification la plus courante est illustrée par un extrait du *Journal* de Charles Du Bos : « Les difficultés sont ici multiples : l'ignorance de la langue d'abord, mais [...], c'est là un handicap qui agira comme un stimulant maximum[2]. » Ainsi, le handicap renvoie à un empêchement d'une personne ou de quelque chose de développer, d'exprimer au mieux toutes ses possibilités ou d'agir en toute liberté. Il est synonme de « entrave, gêne ».

2. De l'anglais au français

Le mot « handicap » a été emprunté à la langue anglaise. Il provient d'un jeu datant du milieu du XVII^{e} siècle appelé « Hand-in-cap » (main dans le chapeau), consistant en un jeu d'échanges d'objets personnels en mettant de l'argent dans un chapeau avec un arbitre. Une personne réclame un article appartenant à une autre personne et offre quelque chose en échange, toute différence de valeur étant décidée par un arbitre. Tous les trois déposaient l'argent dans un chapeau, les deux adversaires montraient leur accord ou leur désaccord avec l'évaluation en sortant leur main soit pleine soit vide. Si les deux étaient identiques, l'arbitre prenait l'argent du forfait. Sinon, il allait à celui qui avait accepté l'évaluation.

En 1827, le jeu consiste en une course de chevaux dont les chances de vaincre, naturellement inégales, sont égalisées par l'obligation faite aux meilleurs de porter un poids plus grand ou de parcourir une distance plus longue ; le tirage au sort se faisant dans un chapeau[3].

Vers 1950, le terme a été utilisé au sens médical pour désigner la déficience physique ou mentale ou désavantage, l'infériorité qu'on doit supporter. En 1964, le terme désigne une infériorité momentanée (économique, sociale, politique) d'une collectivité par rapport à une autre.

Depuis, le terme semble défier tout désir d'égalité. Comme l'écrit Charles Gardou :

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-11 13:12:40, depuis le 216.73.216.42

> *« Tandis que ces textes proclament le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable des droits humains, l'image de ceux dont le handicap est venu bouleverser le quotidien continue à produire ses effets : stigmatisation et participation restreinte ou empêchée à la vie de la collectivité*[4]*. »*

GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès, Connaissances de la diversité, 2012, p. 123.

3. Explication du concept et problématisation

Lors d'une interview, la politicienne, Bok-Ju BAE[5] s'interroge :

> *« est-ce que je dois respecter à cette "vitesse normale"? Ou bien est-ce qu'il est plus important de changer la reconnaissance de la société qui oblige les gens à respecter cette vitesse ? Et puis, quelle est la "vitesse normale" pour les personnes ayant des difficultés aux jambes ? ».*

Elle trouve que ce système social est très étroit et que sa structure amène une perte de confiance en soi.

Elle critique également un autre problème concernant le fait que certaines personnes « applaudissent » les personnes handicapées lorsque celles-ci surmontent leurs handicaps. La mobilité réduite des personnes en situation de handicap engendre une sensation d'intimidation psychologique et la sensation d'être différent. Pour pallier et s'adapter, elles doivent alors avoir recours à de nombreux appareillages d'assistance dont le coût est élevé. Selon la façon dont les personnes handicapées surmontent et s'adaptent pour s'intégrer au mieux aux normes de la société, elles seront soit applaudies, soit considérées de façon condescendante. Les personnes en situation de handicap ainsi que leur famille sont conscientes des problèmes structurels et des difficultés auxquelles se confronter dans une société offrant néanmoins la même culture et le même système juridique.

Le handicap renvoie à la norme sociale, au fait d'exclure ou de valoriser. La société inclusive promue par Charles Gardou constitue un « nouveau cadre de pensée sociale » qui « interroge puissamment notre forme culturelle, où la maladie, le handicap, la fragilité et la mort sont scotomisés[6]. »

Kang Hee LEE, Master 2 « Design, Arts, Médias », Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021-2022.

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-11 13:12:40, depuis le 216.73.216.42

1. Environnement. Dans *Lexicographie de CNRTL.* Consulté le 15 décembre 2021 sur : \<
2. *Ibidem.*
3. *Ibid*.
4. GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012, p. 123.
5. Institut coréen de la diversité, traduit du coréen, « Le rabais pour les personnes handicapées est une discimination positive ?! », traduit du coréen, *youtube*, interview, 2020, [consulté le 17 février 2021] Disponible sur :
6. GARDOU, Charles, *La société inclusive, parlons-en !*, *op. cit.*, p. 147.

© Design in Translation
téléchargé le 2026-11-11 13:12:40, depuis le 216.73.216.42